

Ministère de la culture et de la communication

*Concours externe de technicien d'art, métiers de la présentation des collections,
spécialité encadreur-doreur*

SESSION 2017

Épreuve pratique d'admission

Les jeudi 22, vendredi 23 et lundi 26 juin 2017

L'épreuve pratique d'admission consiste en la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité (*coefficient 4*).

Plus particulièrement, pour la spécialité encadreur-doreur, cette épreuve consiste en la réalisation d'un relevé d'empreinte et dorure (*durée : 18 heures*).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vous reporterez le numéro d'anonymat qui vous a été attribué au dos de vos réalisations.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture et de la communication

*Concours externe de technicien d'art, métiers de la présentation des collections,
spécialité encadreur-doreur*

SESSION 2017

Épreuve pratique d'admission

Les jeudi 22, vendredi 23 et lundi 26 juin 2017

SUJET :

1) On vous demande de réaliser un support didactique en vue d'expliquer le métier de doreur-ornemaniste auprès du jeune public.

Pour ce faire, on vous fournit une moulure que vous devez orner :

- la frise à palmettes est à copier sur la moulure **C**. Technique et matériaux de votre choix (surmoulage, modelage, - pâte, résine...);
- la petite frise est à réaliser à partir du moule en soufre.

Sur cette moulure, vous devez organiser l'espace de façon à montrer chaque étape d'un bois doré à la détrempe, orné :

- le premier tiers doit répondre à la demande d'une présentation didactique sans l'or,
- le deuxième tiers de cette moulure doit être dorée,
- le dernier tiers de cette moulure doit être patinée à la façon du cadre **D**. L'épaisseur sera jaunie.

2) D'après un moule qui vous est fourni, il vous est demandé d'effectuer le tirage d'un ornement, de le coller sur la planche mise à votre disposition et de procéder à sa réparation.